

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN**

**DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022 A 20H00**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 28 novembre 2022
2. Liste des projets de délibérations soumis au Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR	RAPPORTEURS
<p><b><u>VIE ASSOCIATIVE</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Subventions 2023 aux associations.</li> <li>2. Convention et subvention exceptionnelle au profit du collège Les Dînes Chiens pour l'organisation d'un séjour en Espagne.</li> </ol>	<p><b>D. LOYAU</b></p> <p><b>I.GY</b></p>
<p><b><u>VIE ECONOMIQUE</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Création d'une régie à seule autonomie financière pour la gestion du service du marché forain de la commune de Chilly-Mazarin : adoption du règlement intérieur de la régie.</li> <li>4. Création d'une régie à seule autonomie financière pour la gestion du service du marché forain de la commune de Chilly-Mazarin : adoption du budget annexe 2023.</li> <li>5. Création d'une régie à seule autonomie financière pour la gestion du service du marché forain de la commune de Chilly-Mazarin : tarifs des droits de place pour l'année 2023.</li> </ol>	<p><b>D. RICCARDI</b></p>
<p><b><u>AMENAGEMENT</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>6. Dispositif de surveillance et d'intervention foncière : autorisation de signer une convention de vente foncière avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER).</li> <li>7. Dispositif de veille et d'intervention foncière : signature d'une convention entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), la Commune de Chilly-Mazarin et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS).</li> <li>8. Convention avec Grand Paris Aménagement (GPA) relative à la réalisation d'études pré-opérationnelles sur le périmètre dit « Convergences ».</li> <li>9. Secteur Convergences – Instauration d'un périmètre d'études.</li> <li>10. Renforcement du droit de préemption urbain renforcé dans le secteur dénommé « Convergences ».</li> <li>11. Concertation dans le cadre de la révision du SDRIF-E : contribution de la ville de Chilly-Mazarin.</li> </ol>	<p><b>K.GREMION</b></p> <p><b>C.PROPONET</b></p> <p><b>R.REZGUI</b></p> <p><b>E.POLICE</b></p> <p><b>C.PROPONET</b></p>
<p><b><u>ADMINISTRATION GENERALE</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>12. Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité : signature d'un avenant à la convention avec le représentant de l'Etat pour un changement de tiers de télétransmission.</li> <li>13. Fixation des tarifs communaux 2023 (maintien des tarifs 2022).</li> </ol>	<p><b>D. LACAMBRE</b></p>

4. Décisions prises dans le cadre de la délégation de certaines attributions du Conseil Municipal à la Maire.
5. Questions diverses.